



*Des commandements militaires
féminins en guerre sainte:
Marguerite de Provence et Sagar
al-Durr lors de la septième
croisade*

Louise Gay



Des commandements militaires féminins en guerre sainte: Marguerite de Provence et Sagar al-Durr lors de la septième croisade

Louise Gay
UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN-JAURÈS

Abstract: For centuries, power in the Middle Ages has been thought of and written about from a male perspective. At its heart, war appears to be an exclusively male prerogative, a manifestation of the king's power and virility. The crusading movement of the eleventh, twelfth, and thirteenth centuries did not escape this consideration. However, the stories of Marguerite de Provence and Sagar al-Durr during the Seventh crusade (1248-1254) show us how women of power could arise in such times of crisis. Respectively, as Queen of France and Sultana of Cairo, both assumed rulership and its military responsibilities, one acted as an effective regent whilst her husband was in the hands of the enemy, and the other ruled through a legal fiction involving her dead son and successfully orchestrated a transition between two regimes. Therefore, this article proposes a gendered reading of those events, exploring both the context and the terms of the two women's military leadership and discusses its historiographical treatment. Deprived of acknowledgment in most medieval chronicles and also in modern works, these women's contributions were concealed by improper readings of the source material. The silence that surrounds their military leadership can be explained by political reasons and a concern to maintain the accepted hierarchy among genders.

Keywords: queens; war; crusades; Middle Ages; gender

La guerre apparaît comme une activité exclusivement masculine dont les femmes, définies par les héritages gréco-romains et monothéistes comme des êtres faibles et répugnant à la violence, sont écartées. Ce stéréotype, encouragé par les sources ainsi que par une ancienne historiographie ne tenant pas assez compte de la nature orientée et partielle de celles-ci, altère la perception d'une présence féminine dans les multiples conflits médiévaux. Aujourd'hui, celle-ci ne fait plus de doute.¹

¹ Parmi de nombreux exemples, voir entre autres Megan McLaughlin, "The Woman Warrior: Gender, Warfare and Society in Medieval Europe," *Women's Studies*, vol. 17 (1990), Issue 3-4, 193–209; Jan Frans Verbruggen, "Women in Medieval Armies," trans. Kelly Devries, *Journal of Medieval Military History*, vol. IV (2006), 118–136; Martin Aurell, "Les femmes guerrières (XIe-XIIe siècles)" dans *Famille, violence et christianisation. Mélanges offerts à Michel Rouche*, ed. Martin Aurell et Thomas Deswarte (Paris: Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2005), 319–330; Adrien Dubois, "Femmes dans la guerre (XIVe-XVe siècles) : un rôle caché par les sources ?" *Tabularia*, 2004 : Les femmes et les actes, <https://journals.openedition.org/tabularia/1595#ftn1> [consulté le 12 février 2019]; Pauline Stafford, "Women and the Norman Conquest," *Transactions of the Royal Historical Society* 4 (1994), 221–49; Cristina Segura Graño, "La actuación de las mujeres en la defensa de los castillos de la frontera (siglos XIII-XV)" dans *Funciones de la red castral fronteriza: homenaje a Don Juan Torres Fontes*, ed. Francisco Toro Ceballos et José Rodríguez Molina (Jaén: Disputación Provincial de Jaén, 2004), 743–752; et Kimberly A. LoPrete,

La croisade, évènement de nature exceptionnelle pour les sociétés qui l'engendrent ou la subissent, constitue notamment l'un des rares cadres légaux de l'activité guerrière des chrétiennes depuis la Querelle des Investitures aux côtés de la guerre juste et défensive.² Alors que de récentes études anglo-saxonnes ont mis en valeur l'incorporation de femmes combattantes au sein des armées croisées, la question d'un commandement militaire féminin dans le cadre de la guerre sainte demeure un champ d'étude dont l'intérêt pour l'historienne ou l'historien du genre reste à exploiter.³ La notion de guerre est employée ici dans sa plus large acception, les reines étant considérées comme des chefs de guerre en vertu du commandement militaire qu'elles exercent. En ce sens, elles assument des fonctions similaires voire identiques à celles d'un homme, bien qu'elles soient non combattantes: intendance, trésorerie, supervision des opérations militaires ainsi que négociations diplomatiques avec l'ennemi.⁴

Nous traiterons ici de la septième croisade (1248-1254), qui se distingue tout particulièrement par les contributions de deux femmes aux parcours singulièrement divergents, Marguerite de Provence et Sagar al-Durr.⁵ Respectivement reine de France et sultane du Caire, ces épouses de souverains ont été amenées à prendre en main les troupes armées se faisant face sur le sol égyptien au cours du printemps 1250. Une implication féminine dans le domaine militaire passée presque inaperçue dans l'historiographie traditionnelle qui ne retient souvent que l'échec de l'expédition des croisés, freinée brutalement par la captivité du roi Louis IX, ainsi que la chute de la dynastie ayyoubide en Egypte au profit de l'avènement du régime militaire mamelouk.

Ainsi, nous proposons au sein de cet article une relecture genrée des évènements militaires de 1250 en mettant en lumière le rôle actif de ces femmes de pouvoir. Revenant dans un premier temps sur le contexte ayant permis à un tel commandement féminin de voir le jour, nous verrons ensuite de quelles manières celui-ci s'est exprimé. Enfin, nous concluons sur le traitement historiographique de cet épisode inversant les codes sexués chers aux morales chrétienne comme musulmane.

Selon Jean de Joinville, en décembre 1244, Louis IX est gravement malade, vraisemblablement victime d'une rechute de dysenterie contractée deux ans plus tôt. Alors que

"Gendering Viragos: Medieval Perceptions of Powerful Women" dans *Victims or Viragos?*, ed. Christine Meek et Catherine Lawless (Dublin: Four Courts Press, 2005), 17–38.

² Frederick H. Russell, *The Just War in the Middle Ages*, Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 3rd ser., 8 (Cambridge: Cambridge University Press, 1975); Sophie Cassagnes-Brouquet, "Au service de la guerre juste. Mathilde de Toscane (XIe-XIIe siècle)," *Clio*, no. 39 (2014), 37–54.

³ Voir notamment Helen Nicholson, "Women On The Third Crusade," *Journal Of Medieval History* 23 (1997): 335–349; Susan Edgington et Sarah Lambert, *Gendering The Crusades* (New York: Columbia University Press, 2001); Natasha R. Hodgson, *Women, Crusading and the Holy Land in Historical Narrative* (Woodbridge: Boydell Press, 2007), 228–229; Helen Nicholson, "The True Gentleman? Correct Behaviour towards Women according to Christian and Muslim Writers: From the Third Crusade to Sultan Baybars" et Niall Christie, "Fighting Women in the Crusading Period through Muslim Eyes: Transgressing Expectations and Facing Realities?" dans *Crusading Masculinities*, ed. Natasha R. Hodgson, Katherine J. Lewis, et Matthew M. Mesley, *Crusades – Subsidia* 13 (London: Routledge, 2019), 100–112 et 183–195; *Hospitaller Women in the Middle Ages*, ed. Anthony Luttrell et Helen Nicholson (Aldershot: Ashgate, 2006).

⁴ McLaughlin, "The Woman Warrior," 201–203.

⁵ Il existe de nombreuses variations occidentales du nom de la sultane telles que "Shajarat al-Durr" ou bien encore "Chagar ad-Durr". Par commodité, nous avons décidé de conserver l'orthographe employée par les historiennes et traductrices Anne-Marie Eddé et Françoise Micheau tout au long de notre article bien qu'elle diffère dans certaines citations.

la cour s'interroge sur la survie du roi, celui-ci retrouve la parole et, avant de connaître une guérison miraculeuse, fait le vœu de prendre la croix.⁶ Louis IX porte son choix sur l'Égypte, considérée par nombre de chrétiens comme "la clef militaire et politique de la Palestine"⁷ et se conformant à la tradition inaugurée par Baudouin I^{er} (1118), Amaury I^{er} (1163-1169) et Jean de Brienne (1218-1221). Un demi-siècle plus tôt, la quatrième croisade avait également ambitionné de prendre Le Caire avant d'être finalement détournée sur Constantinople.⁸ Il semble que le roi ait aussi désiré l'établissement d'une colonie chrétienne dans le secteur de Damiette afin d'assurer la reconquête de Jérusalem.⁹ Après plusieurs années de préparatifs, le départ pour la croisade est finalement fixé à l'été 1248. Son épouse Marguerite de Provence, avec qui il partage une certaine complicité, doit l'accompagner. Effacée dans les chroniques et les archives royales, il semble que la reine détienne peu de pouvoir à la cour capétienne, à l'inverse de son autoritaire belle-mère Blanche de Castille ou bien de sa sœur cadette Eléonore en Angleterre. Elle avait cependant assuré l'avenir du royaume en donnant naissance à trois enfants, dont deux fils capables de succéder à leur père sur le trône.¹⁰ Face à la perspective d'un plus long séjour en Terre sainte, il apparaît que son époux ait tout simplement refusé de se séparer d'elle.¹¹ Ses belles-sœurs Jeanne de Toulouse et Béatrice de Provence doivent lui tenir compagnie, renforçant ainsi la dimension familiale de la croisade.¹²

Si le pèlerinage en Terre sainte récompense de la même manière hommes et femmes, ces dernières sont de moins en moins acceptées dans les croisades dès la fin du douzième siècle.¹³ Innocent III, voulant diminuer leur nombre au sein des expéditions, reconnaît aux riches chrétiennes les mêmes bénéfices spirituels qu'aux combattants qu'elles s'engagent à financer.¹⁴ Deux motifs sont avancés pour justifier cette politique: les femmes ralentissent les convois armés et, pire, invitent les soldats du Christ au péché par leur proximité. Le statut de la reine la distingue cependant des autres femmes de plus basse condition, de même que ses belles-sœurs.¹⁵ Les trois dames de la famille royale sont donc les seules femmes acceptées au sein du camp croisé, ce qui ne manque pas de susciter certaines jalousies pendant le séjour outre-mer.¹⁶

⁶ Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, ed. Jacques Monfrin (Paris: Le Livre de Poche, 2002), 211–213.

⁷ Jacques Le Goff, *Saint Louis* (Paris: Folio, 1995), 213.

⁸ John H. Pryor, "The Venetian fleet for the Fourth Crusade and the diversion of the Crusade to Constantinople," in *The Experience of Crusading, Volume 1: Western Approaches*, ed. Marcus Bull and Norman Housley (Cambridge: Cambridge University Press, 2003), 103–123.

⁹ Matthieu Paris, *Grande chronique de Matthieu Paris*, vol. 3, ed. Alphonse Huillard-Bréholles (Paris: Paulin, 1840), 413–415.

¹⁰ En réalité, cinq enfants étaient nés du mariage royal mais seulement trois avaient survécu aux premiers mois: Isabelle (1242), Louis (1244) et Philippe (1245).

¹¹ Le Goff, *Saint Louis*, 314–315.

¹² A noter que Béatrice de Provence est également la sœur de Marguerite. La seule princesse capétienne à ne pas prendre part à l'expédition est la comtesse d'Artois, l'épouse de Robert, dont la grossesse est trop avancée pour que la famille royale ne se risque à la faire embarquer à leurs côtés.

¹³ Hodgson, *Women, Crusading and the Holy Land*, 45.

¹⁴ Hodgson, *Women, Crusading and the Holy Land*, 45.

¹⁵ Gabrielle Storey, "Berengaria of Navarre and Joanna of Sicily as Crusading Queens," in *Forgotten Queens in Medieval and Early Modern Europe: Political Agency, Myth-Making, and Patronage*, ed. Valerie Schutte and Estelle Paranque (New York: Routledge, 2019), 44.

¹⁶ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 444–447.

L’Égypte est alors gouvernée par le sultan al-Malik as-Sâlih Ayyub, l’un des nombreux descendants de Saladin à l’origine de la dynastie ayyoubide. Le monarque s’est entouré d’anciens esclaves sur lesquels il appuie son pouvoir, redoutant les ambitions de sa propre parenté, déchirée par les rivalités.¹⁷ Les mamelouks, esclaves formés à l’art de la guerre dès l’enfance puis affranchis lors de leur entrée en service dans la maison de leur maître, forment le corps d’élite du sultanat. Parmi eux se distingue le régiment personnel d’as-Sâlih, les mamelouks dits “bahrites” du nom de leur campement situé dans la Bahriyya. Leur influence sur les affaires cairottes ne cesse de croître tout au long du règne du sultan (1240-1249) du fait des multiples conflits intrafamiliaux ayyoubides ainsi que de la personnalité d’as-Sâlih. Le sultan s’entoure de ses plus proches conseillers tandis qu’il refuse de recevoir les autres dignitaires, mettant ainsi en place un style de gouvernement assez autoritaire et installant une forme de dépendance entre le pouvoir sultanesque et ses forces d’élite.¹⁸

Son épouse favorite, Sagar al-Durr, est également une ancienne esclave turque. Lors des guerres de succession ayyoubides marquant le début du sultanat, elle avait accompagné as-Sâlih durant son incarcération à al-Kerak¹⁹ puis été affranchie à la naissance de leur fils Halîl, décédé trois mois après.²⁰ Possédant une grande influence sur son mari, la sultane occupe une place d’envergure sur la scène politique égyptienne, et assume même une forme de régence lors des campagnes militaires de son époux.²¹ Les femmes musulmanes se voyant interdites d’être dépositaires d’une autorité publique en leur nom propre, le sultan et elle avaient mis en place un stratagème: il délguait son pouvoir à leur défunt fils Halîl, au nom de qui Sagar pouvait agir. De cette manière, “ses ordres étaient obéis, ses décrets réalisés et elle signait avec le sceau de Umm Halîl [Mère de Halîl].”²² Bien que singulier, le fait n’est ni inédit ni exceptionnel: plusieurs femmes s’étaient déjà élevées à des postes de pouvoir aux siècles précédents dans le monde méditerranéen musulman, à l’image de Sitt al-Mulk, la sœur du sultan fatimide al-Hakim d’Égypte (996-1021) ou de Zaynab al-Nafazawiyya, consort du souverain almoravide Yusuf ibn Tashfin (1061-1107).²³

¹⁷ Julien Loiseau, *Les Mamelouks: XIIIe-XVe siècle : une expérience du pouvoir dans l’Islam médiéval* (Paris: Seuil, 2014), 108–109.

¹⁸ Amalia Levanoni, “The Mamluks’ Ascent to Power in Egypt,” *Studia Islamica*, no. 72 (1990), 121.

¹⁹ As-Sâlih fut emprisonné pendant deux ans sur ordre de son cousin al-Nasir, aux alentours de 1240-1242.

L’évènement renforce par ailleurs son recours aux forces mameloukes puisqu’il ne fait plus confiance en l’armée régulière qui l’a abandonné juste avant son incarcération.

²⁰ Levanoni, “The Mamluks’ Ascent to Power,” 123.

²¹ Le testament du sultan que nous allons analyser ci-après suffirait à le démontrer. Levanoni, “The Mamluks’ Ascent to Power,” 123. Amalia Levanoni, “Sagar ad-Durr: A Case of Female Sultanate in Medieval Islam” dans *Egypt and Syria in the Fatimid, Ayyubid and Mamluk Eras*, vol. III, eds. U. Vermeulen et J. Van Steenberghe (Leuven: Peeters, 2001), 219–218. Youssef Rapoport, “Women and Gender in Mamluk Society – An Overview,” *Mamlūk Studies Review* 2, vol. 11 (2007), 8–9.

²² Ibn Wasil cité dans Levanoni, “Sagar ad-Durr,” 212.

²³ Elena Woodacre, “Gender and Authority: The Particularities of Female Rule in the Premodern Mediterranean” dans *Gender in the Premodern Mediterranean*, ed. Megan Moore (Tempe: Arizona Centre for Medieval & Renaissance Studies, 2019), 146–149.

Arrivée des croisés

Après une longue escale sur l'île de Chypre durant l'hiver 1248-1249, les croisés débarquent au début du mois de juin 1249 sur les côtes égyptiennes, à proximité de Damiette.²⁴ Le royaume ayyoubide est alors en crise: souffrant, le sultan as-Salīh ne peut tenir son rôle de chef des armées. Laissées sans ordre, les troupes chargées de la défense de la cité battent en retraite face aux croisés.²⁵ Redoutant un long siège,²⁶ les habitants de Damiette préfèrent désertir la ville dont ils laissent les portes grandes ouvertes. Les croisés s'en emparent sans heurt le 5 juin 1249 et en font une place-forte, base de leurs futures opérations.²⁷

Très affaibli par une phthisie et un ulcère à l'aine, le sultan s'installe avec son armée sur les rives du Nil au niveau d'al-Mansourah où il agonise lentement.²⁸ À sa mort fin novembre 1249, le royaume d'Égypte revient à son héritier désigné, le jeune Turansāh, né d'une autre compagne royale.²⁹ Dans son testament, as-Salīh laisse à son fils plusieurs consignes sur la manière dont il doit gouverner le royaume:

En ce qui concerne le frère Fahr ad-Dīn b. al-Shaykh il n'y a auprès de moi personne à placer en avant de lui: traite-le avec le même honneur et le même respect que tu as pour moi: considère-le comme un père. Tiens compte de ses dires et de ses avis. Ne le contrarie pas. Donne-lui un contingent de 200 cavaliers.

O mon fils! je te recommande Umm Khalil [Sagar al-Durr]. Elle a des droits sur moi et m'a rendu des services que je ne saurais décrire. Traite-la avec bienveillance et respect; mets-la au plus haut rang, elle a ce rang auprès de moi. Mon cœur était heureux de sa compagnie, et mon âme était confiante à son égard. Considère-la pour toi comme une mère. Fais tout pour lui assurer la tranquillité, gagne son cœur, confie-lui le soin d'administrer tes affaires et tes biens. Ne lui dis aucun mot qui puisse la vexer ou la peiner. Ne t'écarte ni de son avis, ni de sa conduite. Telle est ma recommandation, ne me désobéis point. Sois à son service comme tu l'es pour moi. Aie du respect pour elle comme tu en as pour moi, que personne ne place sa main au-dessus de la sienne.³⁰

Les informations contenues dans le document révèlent tour à tour plusieurs facettes du statut de la sultane. Présentée comme une proche conseillère, as-Salīh estime tant son avis qu'il lui fait suffisamment confiance pour recommander son expertise à son héritier. Cela implique

²⁴ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 242–245.

²⁵ Ibn Wassil, *Chroniques arabes des croisades*, eds. Francesco Gabrieli et Viviana Pâques (Arles: Actes Sud, 1996), 325.

²⁶ Les habitants avaient souffert du siège mis en place par Jean de Brienne lors de son expédition en Égypte comme le rappelle le chroniqueur Ibn al-'Amīd. Ibn al-'Amīd, *Chronique des Ayyoubides*, ed. Françoise Micheau et Anne-Marie Eddé (Paris: Académie des inscriptions et belles-lettres, 1994), 84.

²⁷ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 242–245; Ibn al-'Amīd, *Chronique des Ayyoubides*, 84.

²⁸ Ibn al-'Amīd, *Chronique des Ayyoubides*, 85–86.

²⁹ Ibn al-'Amīd, *Chronique des Ayyoubides*, 85–86.

³⁰ Claude Cahen et Ibrahim Chabbouh, "Le testament d'al-Malik as-Salīh Ayyūb / وصية الملك الصالح نجم الدين ايوب / إلى ابنه تورانشاه", *Bulletin d'études orientales*, no. 29 (1977), 105–106. Le premier paragraphe met en valeur l'importance du commandant en chef des armées. Bien que Fahr ad-Dīn ne soit pas d'origine mamelouke, l'homme possède une telle autorité sur les affaires militaires qu'il détient de ce fait un large pouvoir sur le sultanat. Une telle puissance l'avait par ailleurs incité à se poser en rival politique du sultan as-Salīh au tout début de son règne avant d'être ensuite installé au plus près du pouvoir. Mieux valait donc l'avoir en tant qu'allié. Levanoni, "The Mamluks' Ascent to Power," 131.

que la sultane devait être étroitement associée aux affaires du royaume par son époux, elle qui lui a tant rendu de “services”³¹ par le passé. De manière générale, il est intéressant de remarquer qu’en bien des aspects, l’esprit qui se dégage des recommandations du sultan à l’égard de Sagar al-Durr—ainsi que de Fahr ad-Dîn—nous évoque celui de la régence: le monarque n’estimant pas son fils prêt à exercer le pouvoir, il souhaite le placer sous la compétence de ceux qui pourraient tenir le royaume en ces temps de guerres contre les Francs. Nous pourrions dire également que les deux co-régents sont assimilés à des figures parentales de substitution. Grâce à cette reconnaissance officielle, Sagar peut donc légitimement revendiquer un certain droit de regard sur le nouveau gouvernement.

Dans les faits, Sagar al-Durr et Fahr ad-Dîn prennent immédiatement en charge les rênes du pouvoir. La sultane s’entend avec les mamelouks bahrites pour cacher la disparition du monarque, le temps que Turansâh regagne l’Égypte depuis la Syrie où il officiait comme gouverneur.³² Alors que le commandement militaire revient à Fahr ad-Dîn, la sultane assume la fonction de trésorière du royaume.³³ Les enjeux d’une telle manipulation sont multiples. En premier lieu, il importe de dissimuler la fragilité du gouvernement égyptien à ses ennemis, notamment à l’armée croisée stationnée à Damiette.³⁴ Par ailleurs, il s’agit d’un moyen efficace pour Sagar al-Durr tout comme pour les mamelouks d’as-Salîh de gagner la sympathie de l’héritier au trône. L’avènement d’un nouveau sultan appelant inexorablement à l’installation de nouveaux mamelouks et familiers, il est très probable qu’en facilitant la transition du pouvoir, la sultane et les émirs d’as-Salîh cherchent à préserver leur position au sein de la hiérarchie politique cairote.³⁵

La stratégie de Sagar fonctionne un certain temps. Ignorant la mort du sultan, les chrétiens peinent à exploiter leur première victoire, d’autant plus qu’ils souffrent des terribles épidémies méditerranéennes.³⁶ Quand la nouvelle de la vacance du pouvoir égyptien leur parvient, Louis IX passe à l’offensive.³⁷ Au début du mois de février 1250, l’armée croisée s’élance violemment sur al-Mansourah où sont retranchées les troupes ennemies. Après plusieurs jours d’affrontement, les deux camps revendiquent la victoire.³⁸ Parmi les victimes se compte cependant Fahr ad-Dîn, mort en martyr lors des premiers assauts.³⁹ Sa disparition laisse alors vacant le commandement des armées que Sagar al-Durr prend en charge, exerçant ainsi une régence totale sur l’ensemble des affaires militaires jusqu’à ce que le nouveau monarque Turansâh les rejoigne à la fin du mois.⁴⁰

Pour les deux camps, les mois suivants s’avèrent décisifs. Privée de ravitaillements et affaiblie par la dysenterie, l’armée chrétienne se voit contrainte de battre en retraite vers

³¹ Au vu du contexte, le terme fait sûrement référence à des épisodes relevant tant du domaine privé—Sagar étant avant tout sa compagne—que du domaine public, on pense notamment aux régences qu’elle a été amenée à effectuer lors de ses absences.

³² Ibn Wassil, *Chroniques*, 324.

³³ Levanoni, “Sagar ad-Durr,” 213.

³⁴ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 253–261.

³⁵ Levanoni, “Sagar ad-Durr,” 213.

³⁶ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite*, ed. Henri-François Delaborde (Paris: Picard, 1899), 23.

³⁷ Joinville, *Vie de saint Louis*, 263–301.

³⁸ Joinville, *Vie de saint Louis*, 301–327; Ibn Wassil, *Chroniques*, 324.

³⁹ Joinville, *Vie de saint Louis*, 301; Ibn Wassil, *Chroniques*, 324.

⁴⁰ Ibn Wassil, *Chroniques*, 324; Levanoni, “Sagar ad-Durr,” 213.

Damiette. Les troupes musulmanes en profitent pour l'encercler et la battre le 5 ou 6 avril 1250 à Fariskur. La victoire des armées du nouveau sultan est sans équivoque: le roi, ses frères, ainsi que de nombreux chevaliers chrétiens dont Jean de Joinville sont faits prisonniers.⁴¹ Appelé à négocier les conditions de sa libération, Louis IX témoigne alors d'une grande confiance à l'égard de son épouse Marguerite, restée à l'abri des combats à Damiette, en lui déléguant ses responsabilités politiques et militaires.⁴² Une décision qui, selon Jean de Joinville, ne manque pas de surprendre ses géôliers:

Et le roi leur répondit que, si le sultan voulait recevoir de lui une somme de deniers raisonnable, il ferait dire à la reine de les payer pour leur délivrance. Et ils lui dirent "Comment se fait-il que vous ne voulez pas nous dire que vous ferez cela?" Et le roi répondit qu'il ne savait si la reine voudrait le faire, parce qu'elle était sa dame. Et alors les conseillers retournèrent parler au sultan et rapportèrent au roi que, si la reine voulait payer un million de besants d'or, qui valaient cinq cent mille livres, ils rendraient la liberté au roi.⁴³

Mais, alors que Turanshâh exulte, ses adversaires politiques se rassemblent et conspirent contre lui. Le jeune sultan n'avait pas respecté les directives que son père lui avait léguées dans son testament: il a remplacé les émirs bahrites d'as-Salîh par de nouveaux mamelouks qui l'avaient suivi depuis la Syrie.⁴⁴ Ecartés des sphères du pouvoir, les anciens lieutenants de son père entraînent le régiment de la Bahriyya jusqu'au régicide.⁴⁵ Nous ignorons toutefois le rôle joué par Sagar au sein de la conjuration.⁴⁶

Montée au pouvoir des reines

La mort de Turanshâh bouleverse le monde politique proche-oriental car, faute d'héritier mâle, le coup d'état précipite la fin de la dynastie des ayyoubides en Egypte. L'épineuse question de la succession se pose donc. Afin d'entretenir l'illusion de légitimité dynastique, les bahrites concluent une alliance avec Sagar al-Durr qu'ils décident de porter sur le trône.⁴⁷ Il s'agit d'un calcul politique avantageux pour les deux partis. En tant que veuve d'as-Salîh, l'ancienne consort bénéficie en effet d'un certain légitimisme ayyoubide: déjà associée au pouvoir au temps de son mariage, elle est de plus liée à la dynastie par la naissance de son fils Halîl.⁴⁸ En choisissant de collaborer avec les mamelouks, elle accèderait au sultanat de son plein droit, fait inédit pour une femme en Egypte. Les femmes étant interdites d'après la loi d'exercer tout pouvoir coercitif sur les hommes, l'ancienne conseillère d'as-Salîh ne peut

⁴¹ Joinville, *Vie de saint Louis*, 327–345.

⁴² Joinville, *Vie de saint Louis*, 345–347.

⁴³ Joinville, *Vie de saint Louis*, 347.

⁴⁴ Ibn al-‘Amîd, *Chronique des Ayyoubides*, 88. Prisonnier du sultan au moment des faits, Joinville analyse également très bien ces événements: Joinville, *Vie de saint Louis*, 349–353.

⁴⁵ Joinville, *Vie de saint Louis*, 349–353; Ibn al-‘Amîd, *Chronique des Ayyoubides*, 88.

⁴⁶ Loiseau, *Les Mamelouks*, 113. Amalia Levanoni affirme toutefois le contraire dans son article consacré à la sultane, la présentant comme la commanditaire de l'attaque avec la complicité des mamelouks: Levanoni, "Sagar ad-Durr", 213.

⁴⁷ Ibn al-‘Amîd, *Chronique des Ayyoubides*, 89; Ibn Wassil, *Chroniques*, 325.

⁴⁸ Loiseau, *Les Mamelouks*, 112–113.

cependant ignorer la vague de contestation qu'entraînerait son avènement.⁴⁹ Isolée et vulnérable face à ses détracteurs, il lui faudrait régner avec le concours des émirs mamelouks sous peine de voir les fondations de son pouvoir s'écrouler; une assurance donc pour ces derniers d'être étroitement associés au gouvernement. Ainsi, pour la première fois dans le monde musulman proche-oriental, une femme est proclamée souveraine:

Après l'assassinat d'al-Malik al-Mu'azzam [Turansâh], les émirs et les Bahrites se réunirent près du pavillon du Sultan et décidèrent de porter au pouvoir, Shajarat ad-Durr, reine et sultane, mère de Khalîl et épouse d'al-Malik as Sâlih.⁵⁰

De son côté, restée à Damiette avec la flotte croisée, Marguerite de Provence apprend la nouvelle de la captivité de son époux trois jours seulement avant d'accoucher. Cette annonce l'amène à prendre des dispositions dans la crainte d'une attaque ennemie. Face à l'imminence du danger, elle charge un chevalier octogénaire de veiller à son chevet nuit et jour, et lui confie la tâche délicate de lui trancher la tête si jamais elle venait à être capturée:

Avant son accouchement, elle fit sortir tout le monde de sa chambre, à l'exception du chevalier, et se mit à genoux devant lui et lui demanda de lui accorder un don; et le chevalier le lui accorda sur son serment. Et elle lui dit: "Je vous demande," fit-elle, "par la foi que vous m'avez donnée, que, si les Sarrasins prennent cette ville, vous me coupiez la tête avant qu'ils ne me prennent." Et le chevalier répondit: "Soyez certaine que je le ferai sans hésiter, car j'avais déjà bien pensé que je vous tuerais avant qu'ils ne nous aient pris."⁵¹

Peut-être faut-il voir dans ce comportement résolu le spectre des nombreuses rumeurs qui courent sur le sort des prisonnières chrétiennes condamnées à l'asservissement ou au harem,⁵² auquel s'ajoute la peur de voir son enfant enlevé puis élevé dans la foi musulmane.⁵³ Il se pourrait toutefois que ce passage ne soit qu'une invention de Joinville, destinée à accentuer le caractère dramatique de la situation dans laquelle se trouve la reine et lui donnant par la même occasion des allures d'héroïne courtoise.⁵⁴

Devenue régente *de facto*, Marguerite se trouve pour la première fois depuis son mariage en charge de nombreuses responsabilités relevant d'un chef de guerre. Prenant en main le commandement des armées, elle apprend que les capitaines de bateaux pisans, génois ainsi que d'autres villes menacent d'abandonner l'expédition afin d'embarquer au plus vite pour l'Occident. Les troupes stationnées à Damiette connaissent en effet la disette suite à une mauvaise gestion des denrées et du ravitaillement par les croisés.⁵⁵ Le départ des navires italiens laisserait la ville sans défense en cas d'attaque ennemie et pourrait de ce fait mettre en danger l'accord conclu avec les musulmans ainsi que les otages qu'ils détiennent. De plus, il n'y aurait plus assez de navires pour rapatrier les troupes prisonnières après leur libération. Le maintien

⁴⁹ Julien Loiseau a bien démontré en quoi l'élévation d'une femme au sultanat était une contradiction juridique: Loiseau, *Les Mamelouks*, 114.

⁵⁰ Ibn Wassil, *Chroniques*, 325.

⁵¹ Joinville, *Vie de saint Louis*, 379.

⁵² Hodgson, *Women, Crusading and the Holy Land*, 42.

⁵³ Gérard Sivéry, *Marguerite de Provence. Une reine au temps des cathédrales* (Paris: Fayard, 1987), 101.

⁵⁴ De manière opportune en outre, le chevalier n'est pas nommé par Joinville alors que ce dernier fait la démonstration de son impressionnante mémoire des noms tout au long de son récit.

⁵⁵ Joinville, *Vie de saint Louis*, 247, 380.

de la flotte étant indispensable à la réussite de la croisade, Marguerite engage des négociations diplomatiques avec les représentants des différents contingents qu'elle reçoit dans sa chambre le lendemain même de son accouchement:

Le jour même de son accouchement, on lui dit que les Pisans et les Génois voulaient s'enfuir, ainsi que les autres communautés. Le lendemain du jour où elle accoucha, elle les convoqua tous devant son lit, si bien que la chambre fut toute remplie, et leur dit: "Seigneurs, pour l'amour de Dieu, ne laissez pas cette ville, car vous voyez que messire le roi serait perdu, ainsi que tous ceux qui sont prisonniers, si elle était perdue. Et si cela ne vous plaît pas, ayez pitié de cette malheureuse qui est couchée ici, et attendez que je sois relevée." Et ils répondirent: "Dame, comment le ferons-nous? Car nous mourrons de faim dans cette ville." Et elle leur dit qu'ils ne partiraient sûrement pas par famine, "car je ferai acheter tous les vivres qu'il y a dans cette ville. Et je vous retiens désormais aux frais du roi."⁵⁶

En retenant la flotte par l'appât du gain, la reine trouve un argument décisif qui infléchit la décision des marins. Elle honore également sa parole en achetant les vivres réclamées pour la somme exorbitante de plus de 360 000 livres, soit presque le montant exigé par les musulmans pour la libération des prisonniers.⁵⁷ Ce faisant, Marguerite de Provence sauve, non seulement l'expédition croisée, mais aussi l'accord sur la libération des prisonniers alors qu'elle doit encore réunir les fonds promis aux musulmans. Malgré ce contretemps, la reine envoie le patriarche de Jérusalem vers les lignes ennemies afin d'annoncer son accord pour le versement de la rançon, sans connaître l'évolution de la situation cairote.⁵⁸

Au même moment, Sagar al-Durr doit, quant à elle, faire face aux vives réticences soulevées par sa nomination à la tête d'un sultanat. Le calife de Bagdad al-Mu'tasim, la plus haute autorité religieuse dans le monde sunnite, refuse de reconnaître sa légitimité.⁵⁹ Fustigeant la décision des émirs mamelouks, il n'hésite pas à les menacer comme le rapporte un chroniqueur: "S'il ne vous reste aucun homme capable de régner [à part] cette femme, alors il va de notre devoir de vous envoyer l'un des nôtres pour prendre le sultanat."⁶⁰ Le problème du commandement militaire est l'un des points les plus controversés: trop précieux pour être délégué à une femme, qui, de surcroît, ne pourra pas mener en personne les hommes sur le champ de bataille, le poste de chef des armées doit revenir à un valeureux musulman.⁶¹ Consciente du poids de la menace du calife, la sultane doit trouver une solution au plus vite.

Après plusieurs négociations, Sagar al-Durr finit par s'entendre avec les émirs mamelouks sur la nomination de l'un d'entre eux, un certain Izz al-Dîn Aybak, au rang de commandant des armées.⁶² Afin de sceller l'entente, la sultane est toutefois contrainte de l'épouser. Un partage du pouvoir semble alors s'établir entre les futurs époux: si Aybak prend en charge les affaires militaires au nom de Sagar al-Durr jusqu'à leur mariage, celle-ci abdiquera ensuite en sa faveur.⁶³ Bien que l'accord fasse perdre officiellement la souveraineté à la sultane,

⁵⁶ Joinville, *Vie de saint Louis*, 380–381.

⁵⁷ Joinville, *Vie de saint Louis*, 380.

⁵⁸ Joinville, *Vie de saint Louis*, 358–359; Sivéry, *Marguerite de Provence*, 102.

⁵⁹ Levanoni, "Sagar ad-Durr," 214–215.

⁶⁰ Ibn Wasil cité dans Levanoni, "Sagar ad-Durr," 215.

⁶¹ Levanoni, "Sagar ad-Durr," 215.

⁶² Ibn Wasil, *Chroniques*, 325.

⁶³ Ibn Wasil, *Chroniques*, 325. Cependant, Amalia Levanoni pense que la question de l'abdication de la sultane n'aurait été évoquée qu'une fois le mariage prononcé, Levanoni, "Sagar ad-Durr," 215.

il lui permet de conserver son rang en tant que reine consort avec l'opportunité de continuer à jouer un certain rôle dans les affaires du sultanat. Ce mariage permet en outre de resserrer les liens entre la sultane et la caste mamelouke: elle devient ainsi le chaînon entre l'ancienne et la nouvelle dynastie régnante d'Égypte. L'affaire entendue, Sagar al-Durr règne souverainement sur l'ancien royaume ayyoubide en attendant le jour de son mariage,⁶⁴ comme en attestent les archives du palais signées du sceau personnel de la sultane, mais aussi la *Khutba*, le prêche du vendredi à la mosquée désormais invoqué en son nom, et la frappe d'une nouvelle monnaie.⁶⁵

Alors que les armées égyptiennes et syriennes prêtent un serment de fidélité à la monarchie, celle-ci nomme un émir responsable de nouvelles négociations avec le camp croisé à propos des prisonniers chrétiens.⁶⁶ Les conventions précédemment conclues avec Turansâh sont finalement entérinées par Marguerite et Sagar: outre la restitution de Damiette, les croisés doivent s'acquitter de deux cent mille livres avant de pouvoir franchir le fleuve (c'est-à-dire le Nil qui sépare les deux camps), ainsi que de deux cent mille autres en atteignant Saint-Jean d'Acre. Les armées de la sultane doivent, quant à elles, libérer les prisonniers, mais aussi s'engager à protéger les malades chrétiens, les viandes de porc salées, les armes et équipements croisés qui ne pourraient être évacués de Damiette. Une fois la famille royale et les troupes croisées à Saint-Jean d'Acre, ces derniers devaient être alors rapatriés.⁶⁷

Le traité ainsi convenu entre les deux reines, chacune dirige les opérations. Alors que Marguerite de Provence s'occupe de réunir la première tranche de la rançon ainsi qu'à préparer la reddition de Damiette, Sagar al-Durr organise la cérémonie marquant son avènement. Le 2 mai, des délégations d'émirs et hauts dignitaires musulmans défilent par petits groupes pour jurer allégeance à la nouvelle souveraine qui adopte comme nom de règne Walidat al-Khalil ("La mère de Khalil").⁶⁸ Les musulmans de haut rang étant astreints à rester dans les espaces intérieurs, les solennités se déroulent dans l'intimité de la citadelle cairote et abandonnent les processions publiques traditionnelles.⁶⁹ Trois jours plus tard, le 5 mai 1250, Marguerite de Provence ordonne l'évacuation de Damiette.⁷⁰ Malgré les énormes frais réquisitionnés pour le maintien des troupes, la reine a fait preuve d'une exceptionnelle rapidité pour réunir le premier montant de la rançon. Elle et ses troupes embarquent à destination de Saint-Jean d'Acre en laissant derrière elles les malades qui, selon l'accord passé, doivent bénéficier de la protection des musulmans.⁷¹ À cette occasion, Marguerite se voit donc contrainte de rompre la coutume des quarante jours de purification suivant l'accouchement d'un enfant mâle, comme le souligne Joinville.⁷²

⁶⁴ Celui-ci aura lieu le 29 juillet de la même année d'après le chroniqueur Ibn Wassil, Sagar al-Durr abdiquant comme convenu le lendemain et constituant ainsi Aybak comme le premier souverain mamelouk du pays. Toutefois, cette date a été sujet à débat: si la plupart des sources semblent confirmer un mariage en 1250, d'autres suggèrent 1251 ou bien encore 1255. David J. Duncan, "Scholarly Views of Shajarat al-Durr: A Need for Consensus," *Arab Studies Quarterly* 22, no. 1 (2000): 67.

⁶⁵ Levanoni, "Sagar ad-Durr," 212; Ibn Wassil, *Chroniques*, 325.

⁶⁶ Ibn Al-ʿAmīd, *Chronique des Ayyoubides*, 89; Ibn Wassil, *Chroniques*, 325.

⁶⁷ Joinville, *Vie de saint Louis*, 355.

⁶⁸ Loiseau, *Les Mamelouks*, 114.

⁶⁹ Levanoni, "Sagar ad-Durr," 214.

⁷⁰ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 361.

⁷¹ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 361.

⁷² Joinville, *Vie de Saint Louis*, 381.

Le même jour, le roi et les barons chrétiens sont transportés par leurs geôliers sur quatre galères face au pont de Damiette.⁷³ Deux jours entiers sont nécessaires pour peser et vérifier la rançon réunie en un “temps record”⁷⁴ par la reine. Sur les 200 000 livres attendues, celle-ci a réussi à en obtenir 170 000. La somme est complétée sur place en ponctionnant le trésor du Temple, non sans protestations de la part des membres chevaliers.⁷⁵ Libérés le 7 mai, les prisonniers embarquent à destination de Saint-Jean d’Acre où Marguerite ainsi que le reste de l’armée les attendent.⁷⁶

Analyse et précédents

Cet épisode interroge la compétence détenue par ces femmes de pouvoir dans le domaine politico-militaire. En tant qu’épouses de souverains, elles constituent des témoins privilégiés du fonctionnement politique du royaume; une proximité qui les familiarise à l’exercice des activités guerrières et diplomatiques et qui semble induire une certaine culture militaire. Agissant dans l’urgence du contexte, les deux reines se montrent en effet à la hauteur des pouvoirs qui leurs sont confiés en faisant preuve d’esprit d’invention, d’initiative et de diplomatie.

L’esprit de décision et l’aptitude politique de Marguerite sauvent les hommes de la dynastie capétienne, la captivité de Louis IX et de ses frères ne durant qu’un mois. Cette rapidité d’action est d’autant plus remarquable qu’elle survient dans un moment délicat, la reine étant alitée des suites de la naissance de son enfant Jean Tristan. Se trouvant certainement dans un état d’épuisement tant physique que moral, elle doit prendre des décisions capitales. Il s’agit par ailleurs de la première action que Marguerite conduit dans les domaines militaire et politique, le roi n’ayant jamais cherché à l’associer aux affaires du royaume à la différence de sa mère Blanche de Castille. Un serment prononcé en 1241 l’écarte même d’une éventuelle régence en l’empêchant de s’opposer aux dispositions testamentaires de son époux.⁷⁷

Veuve, Sagar al-Durr doit, quant à elle, composer avec la perte de son rang ainsi que les ambitions politiques des mamelouks. Alors que l’on assiste à un changement de régime entre la dynastie ayyoubide et le sultanat mamelouk, elle devient l’une des premières souveraines du monde musulman grâce à ses capacités diplomatiques ainsi qu’à un opportunisme politique certain: c’est elle qui légitimise le coup d’état des mamelouks. Comme l’a fait remarquer Yossef Rapoport, cette exceptionnelle carrière transcende la division de genre qui distingue habituellement le militaire de la “courtisanerie” chez les anciens esclaves d’Égypte.⁷⁸ Transgressant l’ordre établi, l’innovation politique que constitue son règne nécessite un certain jeu de mise en scène. De manière significative, les différentes titulatures de la sultane mettent certes en avant la continuité nominale de la maison ayyoubide, mais également une forme de légitimation par le masculin. Afin d’atténuer la confusion des rôles genrés que provoque son avènement, Sagar persiste à se représenter comme la dépositaire des droits que

⁷³ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 365.

⁷⁴ Le Goff, *Saint Louis*, 225.

⁷⁵ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 367–369.

⁷⁶ Al-‘Amīd, *Chronique des Ayyoubides*, 89; Joinville, *Vie de Saint Louis*, 383.

⁷⁷ Archives Nationales de France, J. 403, Testaments, I, n°4.

⁷⁸ Yossef Rapoport, “Women and Gender in Mamluk Society – an Overview,” *Mamlūk Studies Review*, 11, no. 2 (2007): 9.

détiendrait son fils Halîl. Nous pouvons voir que c'est par ailleurs précisément sur la question de genre que se cristallisent les critiques à l'encontre de son règne. Elle doit renoncer au titre de commandante militaire car, pour ses coreligionnaires, diriger les armées implique la capacité de porter les armes, aptitude dont les femmes seraient naturellement dépourvues et dont la pratique ne doit pas être encouragée.⁷⁹

Cédant ensuite à la pression venant à la fois du calife et des mamelouks en abdiquant, elle s'impose toutefois durablement dans le panorama politique égyptien en épousant l'un des artisans du nouveau régime: les pièces de monnaie frappées sous le règne d'Aybak font figurer leurs deux noms, la prière du vendredi associe toujours Sagar à son époux, et de nombreux documents officiels du palais comportent leurs deux sceaux.⁸⁰ Elle constitue de ce fait un modèle matrimonial d'union entre un frère et une sœur d'armes.⁸¹ Avec les émirs mamelouks d'as-Salîh, elle forme ainsi la "matrice"⁸² du sultanat mamelouk dont le règne sur l'Égypte s'étendra jusqu'au seizième siècle.

Révélees par la croisade, les deux souveraines s'illustrent par leur maîtrise de la situation. Il nous faut à présent replacer l'expérience de celles-ci à la lumière des carrières de leurs prédécesseurs ou contemporaines afin de mieux en saisir les particularités.

Plusieurs reines occidentales se sont embarquées dans les croisades médiévales. Aliénor d'Aquitaine ouvre la voie en prenant la croix aux côtés de son époux capétien durant la seconde croisade en 1147-1148. Moins d'un demi-siècle plus tard, son fils Plantagenêt Richard Cœur de Lion emmène en 1191 sa nouvelle épouse, Bérengère de Navarre, ainsi que sa sœur Joanna, reine douairière de Sicile, à la troisième expédition croisée. Deux décennies après Marguerite, Eléonore de Castille embarque également pour la Terre sainte avec son époux Edouard, futur Edouard I^{er} d'Angleterre, en 1271.

Outre-mer, on attend d'elles un comportement séant à leur statut de reine, d'épouse et de mère plutôt qu'une implication directe dans le domaine militaire.⁸³ En dépit des innombrables rumeurs circulant sur le séjour d'Aliénor, imprégnées tant par le fantasme amazonien que par le scandale d'Antioche, cette dernière ne semble pas avoir pris part aux opérations dirigées par son époux autrement que par son activité diplomatique. Touchée personnellement par l'avancée des troupes musulmanes de Nur ad-Din sur les terres de son oncle, le seigneur d'Antioche, la reine tente en vain de convaincre son époux d'assister son parent.⁸⁴ La suite est célèbre: contre l'avis d'Aliénor, les armées croisées marchent en vain sur la cité de Damas, et le couple royal rentre brouillé sur deux navires différents avant de se séparer quelques temps après son retour en Occident.⁸⁵

Bérengère de Navarre et Joanna de Sicile, quant à elles, n'apparaissent que très peu au sein des chroniques traitant de la troisième croisade.⁸⁶ Souvent cantonnées à un rôle de faire-valoir aux côtés de Richard, leur présence politique semble se limiter de manière passive aux

⁷⁹ Rapoport, "Women and Gender in Mamluk Society," 45.

⁸⁰ Fatima Mernissi, *The Forgotten Queens of Islam* (Cambridge: Polity, 1993), 92.

⁸¹ Ce thème sera repris plus tard lors de la réécriture de son règne. Loiseau, *Les Mamelouks*, 282.

⁸² Loiseau, *Les Mamelouks*, 282.

⁸³ Storey, "Berengaria of Navarre and Joanna of Sicily as Crusading Queens," 42.

⁸⁴ Jonathan Phillips et Martin Hoch, *The Second Crusade: Scope and Consequences* (Manchester: Manchester University Press, 2001), 11.

⁸⁵ Phillips et Hoch, *The Second Crusade*, 180–183.

⁸⁶ Storey, "Berengaria of Navarre and Joanna of Sicily as Crusading Queens," 42.

intérêts diplomatiques dont peut espérer jouir le roi: soit la constitution d'un réseau d'alliances angevines et ibériques, voire un projet de fiançailles avec l'ennemi musulman pour sceller la paix.⁸⁷ Même un événement extraordinaire tel que la capture de Joanna ne nous laisse pas entrevoir le point de vue de la reine douairière sur la croisade.⁸⁸ Eléonore de Castille ne joue de même aucun rôle dans la conduite des armées croisées, bien que celle-ci agisse toutefois comme intermédiaire diplomatique avec le pape pendant la croisade.⁸⁹ Une chronique rapporte cependant qu'elle aurait sauvé la vie de son époux, victime d'une tentative d'assassinat à l'aide d'une dague empoisonnée, en suçant elle-même le poison de la plaie.⁹⁰

En se penchant sur les différents parcours de ces femmes de pouvoir en croisade, leurs activités semblent ainsi souvent réduites à la diplomatie, voire à l'assistance médicale dans le cas d'Eléonore. Seule Marguerite de Provence assume donc un commandement militaire au Proche-Orient. Le contraste avec la faiblesse manifeste de son autorité à la cour capétienne est saisissant. Les événements de la croisade égyptienne lui offrent l'opportunité de s'affranchir des contraintes et de la tutelle masculine dans lesquelles elle est tenue en France, révélant ainsi toute l'amplitude de ses capacités.

Le monde musulman médiéval avait de même connu plusieurs femmes dont les trajectoires peuvent être comparées à celle de Sagar al-Durr. L'accès au pouvoir d'une ancienne esclave n'est pas sans précédent. En al-Andalus au onzième siècle, une prisonnière de guerre chrétienne d'origine basque, renommée Subh une fois convertie à l'Islam, parvient à s'élever jusqu'à la dignité d'épouse du calife ommeyyade al-Hakim II.⁹¹ Son ascendant sur le monarque est tel qu'à sa mort elle accède à la régence au nom de leur fils Hisam, quoique celle-ci connaît également des difficultés à imposer son autorité dans le royaume.⁹² D'une façon similaire, le sultan de Séville al Mu'tamid s'éprend un beau jour d'une lavandière prénommée al-Rumaykiyya, laquelle ensuite, du harem, devient son épouse légitime sous le nom de l'timid puis exerce une forte influence sur les affaires publiques.⁹³

Le traitement ambivalent des maîtres à l'encontre de leurs esclaves femmes semble être à l'origine de ce phénomène: si certaines sont cloîtrées dans le harem, d'autres bénéficient au contraire d'une éducation soignée.⁹⁴ Ces dernières, formées tant aux arts musicaux qu'à l'art de la conversation, sont destinées à divertir une élite masculine cultivée.⁹⁵ Ces apprentissages leur fournissent des instruments indispensables à toute élévation au sommet de la hiérarchie sociale et constituent des éléments clés pour comprendre les ascensions évoquées. Nous pouvons voir un certain nombre de similitudes ici avec le processus éducatif mamelouk. Si les esclaves hommes et femmes sont, certes, préparés à assumer des fonctions différentes en fonction de leur sexe, tous voient cependant leur statut au sein de la maisonnée étroitement lié à la

⁸⁷ Storey, "Berengaria of Navarre and Joanna of Sicily as Crusading Queens," 42–44.

⁸⁸ Storey, "Berengaria of Navarre and Joanna of Sicily as Crusading Queens," 48–49.

⁸⁹ Sara Cockerill, *Eleanor of Castile: The Shadow Queen* (Stroud: Amberley Publishing, 2014), 180.

⁹⁰ Cockerill, *Eleanor of Castile*, 178.

⁹¹ Woodacre, "Gender and Authority," 149.

⁹² Woodacre, "Gender and Authority," 149.

⁹³ Afif Ben Abdesslem, *La vie littéraire dans l'Espagne musulmane sous les Mulus al-Tawā'if: V^e/X^e siècle* (Damas: Presses de l'Ifpo, 2001); Woodacre, "Gender and Authority," 149.

⁹⁴ William Phillips, "To Live as a Slave" dans *Slavery in Medieval and Early Modern Iberia*, ed. William Philipps (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2014), 87.

⁹⁵ Phillips, "To Live as a Slave," 87.

proximité qu'ils entretiennent avec leur maître.⁹⁶ Pour les plus brillants d'entre eux, le développement de leurs facultés de réflexion est nécessaire afin de pouvoir être distingué, comme l'avait été Sagar al-Durr.

Outre cet aspect, l'historienne Fatima Mernissi fournit deux critères afin de discerner une souveraine d'une sultane consort: la frappe d'une monnaie en son nom, ainsi que la proclamation de la *Khutba* lors des prières du vendredi.⁹⁷ En dépit de la domination exercée par certaines sultanes au sein du couple conjugal ou des périodes de régence dont nous venons de citer quelques exemples, seule l'épouse du yéménite al-Mukarram, Arwa Bint Ahmad al-Sulayhiyya, semble remplir ces conditions aux côtés de Sagar al-Durr au moment de sa prise de pouvoir.⁹⁸

Destins historiographiques

Malgré l'exceptionnalité de leurs parcours, les deux reines ne bénéficient pas de la reconnaissance réservée à leurs homologues masculins.

Marguerite de Provence, qui a pourtant fait la démonstration de ses talents lors de la croisade, ne profite pas de l'attention générale, alors intégralement captée par son époux le futur saint. Guillaume de Saint-Pathus, le propre confesseur de la reine, ne dit mot sur le rôle majeur qu'elle a joué dans la libération des prisonniers chrétiens au sein de sa biographie consacrée au roi.⁹⁹ Au contraire, plutôt que de mettre en lumière les entreprises de Marguerite, le clerc insiste sur les tourments du roi captif qui seront mis au nombre de ses actes vertueux lors de sa procédure de canonisation. Il en va de même pour les chroniques de Saint-Denis ainsi que dans la *Vie de saint Louis* de Guillaume de Nangis et de Geoffroy de Beaulieu.¹⁰⁰ À l'étranger, le chroniqueur anglais Matthew Paris, si peu favorable aux femmes et aux Français de manière générale, passe également sous silence le secours apporté aux croisés par Marguerite de Provence. Il livre ainsi une histoire de la reddition de Damiette confuse et incorrecte dans ses *Grandes chroniques* en octroyant le commandement des troupes à des "seigneurs chrétiens" anonymes qui se seraient livrés au pillage de la ville.¹⁰¹ Face à un tel mutisme des clercs, on peut se demander si cette réserve ne porte pas la marque d'un corps peu enclin à glorifier le commandement militaire d'une femme. Il est vrai que, même si son action ne se cantonne qu'à une situation tout à fait exceptionnelle, Marguerite ne respecte pas la taxinomie ecclésiastique. Cette seule explication paraît toutefois peu satisfaisante dans la mesure où Rome, nous l'avons dit plus tôt, justifie le commandement militaire féminin quand il survient en guerre sainte ou en cas d'extrême péril. Par ailleurs, aucune source postérieure à la croisade n'indique que la reine de France soit critiquée pour son intervention lors de l'expédition, à la différence de son aînée Aliénor, utilisée comme bouc-émissaire dans les

⁹⁶ Rapoport, "Women and Gender in Mamluk Society," 45.

⁹⁷ Mernissi, *The Forgotten Queens*, 71–87.

⁹⁸ Woodacre, "Gender and Authority," 147–148; Mernissi, *The Forgotten Queens*, 115–116.

⁹⁹ Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*, 21–24 et 57–58.

¹⁰⁰ Guillaume de Nangis, *Chronique de Guillaume de Nangis*, ed. Jean-Louis Brière et François Guizot (Paris: Imprimerie de Lebel, 1825). Geoffroy de Beaulieu, "*Vita et sancta conversatio piae memoriae Ludovici quondam regis francorum*" dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, vol. 20, ed. Joseph Naudet (Paris: Imprimerie royale, 1840), 3–26. *Les Grandes Chroniques de France*, tome 7, ed. Jules Viard (Paris: Honoré Champion, 1932).

¹⁰¹ Matthieu Paris, *Grande chronique*, vol. 7, ed. Alphonse Huillard-Bréholles (Paris, 1840), 96–100.

réécritures de la seconde croisade. Il est certain en revanche que la défaite et la captivité du monarque chrétien ravivent les réticences et les contestations de la guerre sainte en Occident.¹⁰² Dieu, semble-t-il, a abandonné les soldats du Christ au profit des fidèles de Mahomet. Nombre de troubadours se sont fait l'écho du désespoir collectif qui s'empare du royaume au retour du couple royal, à l'image du poète auvergnat Austorc d'Aurillac:

Je vois la Chrétienté mise partout à mal. Jamais elle n'a, me semble-t-il, tant perdu. Désormais, il est raisonnable de devenir incroyant, pour adorer Mahomet où qu'il soit, Tervagan et sa compagnie. En effet, Dieu et sainte Marie veulent que nous soyons vaincus en dépit du droit et que les mécréants soient honorés.¹⁰³

Et de fait, en 1267, lorsque Louis IX reprendra la croix pour mener une ultime expédition à Tunis, ni son épouse Marguerite, ni Joinville, ne choisiront de l'accompagner.

Un élément d'une nature plus politique pourrait avoir contribué à taire les événements qui éclairent la reine. À la mort de Louis IX en 1270, la canonisation du roi devient en effet un enjeu très important pour la dynastie capétienne, toujours en quête de prestige symbolique et de rayonnement politique.¹⁰⁴ Or, la majorité des récits historiographiques consacrés au règne de Louis IX et de Marguerite sont produits à cette époque ou *a posteriori*. Qu'ils s'agissent des chroniques de Saint-Denis, de Guillaume de Saint-Pathus, de Geoffroy de Beaulieu, de Guillaume de Nangis ou bien sûr des *Grandes chroniques de France*, toutes sont rédigées dans une perspective hagiographique dont le degré varie. Il s'agirait alors d'une politique mémorielle délibérée, destinée à ne pas faire de l'ombre au monarque en concentrant l'entièreté des récits sur lui. Comme ses consœurs Bérengère de Navarre et Joanna de Sicile avant elle, Marguerite est donc invisibilisée dans les sources afin de promouvoir le mythe du roi croisé.¹⁰⁵ Jacques Le Goff a par ailleurs démontré dans son magistral *Saint Louis* à quel point l'expérience de la septième croisade avait contribué à la dimension christique du monarque qui dans son échec —sa captivité— connaît la pénitence.¹⁰⁶ De la même façon, l'historiographie française contemporaine, bien souvent réfractaire aux études de genre et aux *queenship studies*, délaisse complètement l'intervention décisive de Marguerite au profit de son époux, et justifie ce silence par l'absence d'actes délivrés au nom de la reine durant son commandement.¹⁰⁷

Seul Jean de Joinville, témoin laïc des événements de la septième croisade, nous rapporte donc le commandement de la reine. Il est intéressant de noter qu'en tant que sire de Joinville, le chevalier est le vassal du comte de Champagne.¹⁰⁸ Or, il s'agit d'un comté continuellement marqué de la fin du douzième siècle au début du treizième siècle par de grandes régence féminines, et particulièrement celle de Blanche de Navarre.¹⁰⁹ Pendant plus de vingt ans, la comtesse avait tenu les terres champenoises malgré les guerres de succession de

¹⁰² Martin Aurell, *Des chrétiens contre les croisades XII-XIIIe siècle* (Paris: Fayard, 2013), 300–304.

¹⁰³ Austorc d'Aurillac cité dans Aurell, *Des chrétiens contre les croisades*, 301.

¹⁰⁴ Le Goff, *Saint Louis*, 351–356.

¹⁰⁵ Storey, "Berengaria of Navarre and Joanna of Sicily as Crusading Queens," 50.

¹⁰⁶ Le Goff, *Saint Louis*, 998–999.

¹⁰⁷ Nous tenons à saluer Gérard Sivéry pour sa biographie de Marguerite de Provence, unique ouvrage consacré à la reine.

¹⁰⁸ Joinville, *Vie de Saint Louis*, 203, 217.

¹⁰⁹ Theodore Evergates, "Aristocratic Women in the County of Champagne," dans *Aristocratic Women in Medieval France* (Philadelphia: Pennsylvania University Press, 1999), 81–85.

1216-1218; c'est d'ailleurs sous son autorité que le père de Joinville assume la charge de sénéchal de Champagne.¹¹⁰ Plus qu'une coïncidence, nous croyons que la culture féodale du seigneur champenois l'engageait davantage à admettre un commandement militaire féminin. D'ailleurs, loin de montrer un certain sarcasme ou une réticence quand il expose les faits, il témoigne au contraire d'une franche sympathie envers la reine. En outre, le récit du chevalier est à l'origine dédié à la reine Jeanne de Navarre; un fait qui influence probablement le rôle prééminent accordé à la reine Marguerite.¹¹¹

Sagar al-Durr connaît quant à elle un destin historiographique nettement plus singulier, à la mesure de l'irrégularité qu'elle représente à bien des égards. Si la plupart des historiographes mamelouks se concentrent sur l'avènement d'Aybak qui marque, à leurs yeux, la véritable innovation politique, le sultanat féminin de Sagar bénéficie cependant d'une relative visibilité dans les textes anciens grâce aux témoignages de ses contemporains.¹¹² Le plus notable est sans doute celui d'Ibn Wassil qui, à l'instar de Joinville, assiste à la croisade. Homme de lettres et diplomate, le chroniqueur entretient d'étroites relations avec les élites politiques et militaires ayyoubide et mamelouke du treizième siècle. Après avoir passé plusieurs jours dans le camp militaire d'al-Mansourah en 1250, Ibn Wassil se retire au Caire où il est témoin de la transition de régime inaugurée par la sultane.¹¹³ Sa présence dans la capitale et sa proximité avec le nouveau pouvoir lui valent d'être mieux renseigné que les autres grands historiens de son temps, limités quant à eux par leur éloignement de la scène politique cairote.¹¹⁴ La chronique *Mufarrrij al-kurub fi akhbar bani Ayyub* reflète sa longue carrière politique: un panégyrique dédié à la dynastie ayyoubide, vantant les mérites et coups d'éclats de ses figures les plus célèbres—Nur al-Din et Saladin—et qui présente les Mamelouks comme leurs dignes successeurs.¹¹⁵ Conscient du caractère exceptionnel du règne de Sagar, que l'auteur attribue aux bouleversements politiques et militaires qui s'emparent de l'espace égyptien peu après l'arrivée des croisés, la sultane joue le rôle d'articulation entre les deux grandes dynasties par le lien matrimonial.

Au cours des siècles suivants cependant, l'intervention de Sagar al-Durr dans les événements de 1250 est le plus souvent réduite à sa plus simple expression au profit de ses problèmes conjugaux avec Aybak, au demeurant véritables, qui sont exposés caricaturalement.¹¹⁶ La réécriture de la carrière politique de la sultane en drame domestique n'échappe pas aux considérations et stéréotypes de genre. Le comportement de Sagar est fréquemment "psychologisé" à partir de ce que l'on pense être alors des traits féminins: instinct maternel, jalousie, manipulation ou bien encore hystérie. L'exemple le plus probant est peut-être celui du *Roman de Baybars*, célèbre geste romancée du seizième siècle qui narre la vie du

¹¹⁰ Katrin E. Sjursen, "Weathering Thirteenth-Century Warfare: The Case of Blanche of Navarre," *The Haskins Society Journal*, no 25 (2014): 217.

¹¹¹ Hodgson, *Women, Crusading and the Holy Land*, 37.

¹¹² Loiseau, *Les Mamelouks*, 115.

¹¹³ Konrad Hirschler, "Ibn Wasil: An Ayyūbid Perspective on Frankish Lordships and Crusades" dans *Medieval Muslim Historians and the Franks in the Levant*, ed. Alex Mallett (Leiden: Brill, 2014), 141.

¹¹⁴ Hirschler, "Ibn Wasil: An Ayyūbid Perspective," 141–142.

¹¹⁵ Konrad Hirschler, *Medieval Arabic Historiography: Authors as Actors* (Londres: Routledge, 2011), 79. C'est à partir de deux manuscrits de ce texte, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Nationale de France (Ms. Arabe 1702 et 1703), que la traduction de Francesco Gabrieli et Viviana Pâques s'appuie.

¹¹⁶ Loiseau, *Les Mamelouks*, 282.

sultan mamelouk éponyme.¹¹⁷ Baybars, à l'origine un des mamelouks d'as-Salîh, prend le pouvoir à la suite d'Aybak; on retrouve donc une mise en récit de la genèse du sultanat mamelouk dans le roman. Si le personnage de Sagar al-Durr est présent dès les premières lignes et qu'il n'est pas dénué d'esprit pragmatique ou lucide, l'auteur anonyme fait cependant "l'impasse sur le pouvoir effectif de la reine, pour mettre l'accent sur ses fonctions d'intermédiaire entre les hauts personnages du pouvoir, d'épouse jalouse et vieillissante et de mère vengeresse."¹¹⁸ Il existe donc comme une certaine ambiguïté autour de la sultane que l'on semble hésiter à représenter en train d'exercer à bon escient un commandement; un moyen de légitimer l'ordre social et genre en montrant que la femme est source de désordre quand elle possède encore ses pouvoirs.¹¹⁹

Tout comme dans le *Roman de Baybars*, Sagar al-Durr a été présentée de manière contrastée dans l'historiographie contemporaine.¹²⁰ Si elle a d'abord majoritairement été considérée en fonction de ses liens conjugaux, l'originalité de sa carrière lui a ensuite permis de faire figure de cas particulier dans l'histoire des femmes musulmanes pour la période médiévale.¹²¹ A certains égards, son traitement historiographique peut se corrélérer aux différentes évolutions des mentalités qui ont secoué les manières d'appréhender l'histoire ces derniers siècles. Durant les dix-neuvième et vingtième siècles, certains historiens de langue arabe ont ainsi eu tendance à instrumentaliser l'histoire de la sultane dans une optique nationaliste anti-occidentale et anti-ottomane.¹²² A l'apparition des premiers mouvements féministes durant la première moitié du siècle dernier, Sagar al-Durr est parfois perçue par une partie des nouvelles historiennes comme une figure émancipatrice, se voyant même qualifiée de "Jeanne d'Arc de l'Islam."¹²³ Il semble cependant que par la suite, les historiens occidentaux des croisades ont eu tendance à sous-estimer ou à survoler l'impact du commandement de Sagar al-Durr en ne lui attribuant souvent qu'un rôle mineur dans la défense égyptienne face aux armées croisées.¹²⁴ Deux raisons principales nous paraissent expliquer cette occultation: le recours majoritaire à des sources chrétiennes, ainsi que les idées reçues sur la place de la femme dans l'Islam médiéval. A l'inverse, plusieurs historiens orientaux sont revenus de manière plus détaillée sur la carrière politique de la sultane malgré le fait que, fréquemment, la plupart de ces travaux ont pour finalité d'éclairer l'histoire de ses homologues masculins.¹²⁵ Ce n'est qu'avec la

¹¹⁷ *Roman de Baybars. Tome 6. Meurtre au hammam*, ed. et trad. George Bohas et Jean-Pierre Guillaume (Arles: Sindbad-Actes Sud, 1999).

¹¹⁸ Katia Zakharia, "Les principales figures de femmes musulmanes dans *Sîrat Baybars*," *Langues et Littératures du Monde Arabe* 4 (2003): 195.

¹¹⁹ Maurice Godelier, *La Production des grands Hommes* (Paris: Fayard, 2008), 122.

¹²⁰ Pour aller plus loin, voir Duncan, "Scholarly Views of Shajarat al-Durr," 51–69.

¹²¹ Duncan, "Scholarly Views of Shajarat al-Durr," 51.

¹²² Duncan, "Scholarly Views of Shajarat al-Durr," 65.

¹²³ Fuad Abu Hatir cité par Götz Schregle, *Die Sultanin von Ägypten* (Wiesbaden: Otto Harassowitz, 1961), 135.

¹²⁴ Joseph R. Strayer, "The Crusades of Louis IX," dans *Medieval Statecraft and the Perspectives of History: Essays by Joseph R. Strayer*, ed. John F. Benton et Thomas N. Bisson (Princeton: Princeton University Press, 1971), 159–192; Jean Richard, *Saint Louis roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte* (Paris: Fayard, 1983); Jonathan Riley-Smith, *The Crusades: A Short History* (New Haven: Yale University Press, 1986); Christopher Marshall, *Warfare in the Latin East, 1192-1291* (Cambridge: Cambridge University Press, 1994).

¹²⁵ Amin Maalouf, *Les Croisades vues par les arabes* (Paris: Jean-Claude Lattès, 1983); Mustafa Ziada, "The Mamluk Sultans to 1293," dans *The Later Crusades, 1189–1311*, ed. Robert L. Wolff (Madison: University of Wisconsin Press, 1969), 735–758; Syedah F. Sadeque, *Baybars I of Egypt* (Oxford: Oxford University Press, 1956); Abdul-Aziz

relecture post *gender studies* et féministe de la fin du vingtième siècle que des historiens placent Sagar al-Durr au premier plan de leurs recherches.¹²⁶ En proposant une relecture de son parcours atypique, ils lui reconnaissent un plein pouvoir pendant les événements de 1250: garantissant la survie des prisonniers chrétiens, elle supervise tant les négociations diplomatiques avec les ambassadeurs du camp croisé que celles avec ses confrères mamelouks.¹²⁷

Conclusion

Alors que le commandement militaire en croisade ne semble conjugué qu'au masculin, Marguerite de Provence et Sagar al-Durr donnent à voir des frontières de genre plus perméables que ce que ne laisse paraître l'historiographie sur le sujet. En dépit de leurs différentes religions ou origines sociales, elles accèdent toutes deux au pouvoir grâce à leurs réseaux politique et de parenté qui leur permettent, dans un contexte guerrier de crise, de s'affranchir partiellement du discours normatif et coercitif à l'encontre des femmes, avant de revenir, forcées par leurs époux respectifs, à une position plus traditionnelle de consort. À ce titre, la croisade apparaît comme un cadre favorisant l'agentivité des femmes de pouvoir en générant de nouvelles opportunités politiques dans une situation d'urgence qui peut s'avérer émancipatrice. Certaines reines de Jérusalem, notamment Mélisende et Sybille, ont pu être des actrices de la guerre sainte en ordonnant la mise en défense de places fortes, et en menant des négociations diplomatiques avec l'ennemi musulman.¹²⁸ Une limite se discerne néanmoins: ne pouvant conduire les armées personnellement sur le champ de bataille, la faculté d'action de ces femmes semble se cantonner à la "capacité défensive,"¹²⁹ sans provocation des combats.

Impliquées à différents niveaux dans les affaires politico-militaires de leurs royaumes, ces "reines oubliées" méritent donc toute notre attention, et leurs histoires, leurs actes, constituent un thème dont tout l'intérêt et l'amplitude restent encore à dévoiler.

Khowaiter, *Baibars the First: His Endeavors and Achievements* (London: The Green Mountain Press, 1978).

¹²⁶ A l'exception notable de l'ouvrage pionnier de Schregle, *Die Sultanin von Ägypten*, voir Susan J. Staffa, "Dimensions of Women's Power in Historic Cairo," dans *Islamic and Middle Eastern Societies: A Festschrift in Honor of Professor Wadie Jwaideh*, ed. Robert Olson, et al. (Brattleboro: Amana Books, 1987); Mernissi, *The Forgotten Queens* et Levanoni, "Sagar ad-Durr," 209–218.

¹²⁷ Duncan, "Scholarly Views of Shajarat Al-Durr," 64.

¹²⁸ Keren Caspi-Reisfeld, "Women Warriors during the Crusades, 1095–1254," in *Gendering the Crusades*, ed. Susan Edgington and Sarah Lambert (New York: Columbia University Press, 2001), 96; Nicholson, "Women on the Third Crusade," 348.

¹²⁹ Helen Nicholson, "Women and the Crusades" conférence à la Hereford Historical Association, 22 février 2008. Consultable sur Academia: https://www.academia.edu/7608599/Women_and_the_Crusades.